



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

# Guide Utilisateur 23/24

**Janvier 2024**

Cellule MOACC  
Unité Contrôles  
Unité Potentiel Viticole et Pilotage de la Restructuration

Sommaire .....	2
1. 1. Initialiser votre demande.....	4
1.1 Connexion à Vitirestructuration .....	4
1.2 Accueil 1ère connexion .....	5
1.3 Accueil 2ème connexion .....	6
1.4 Ecran d'initialisation de la demande.....	7
2. Saisie des parcelles culturales .....	8
3. Saisie d'une parcelle de plantation .....	9
3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration .....	9
3.1.2 Sélection des autorisations de plantation.....	10
3.2 Ecran B : Localiser et dessiner la parcelle .....	11
3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter.....	12
3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité .....	13
3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits .....	14
3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité .....	15
3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles ».....	16
4. Demande pour action de palissage et/ou irrigation sans plantation .....	17
4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration .....	17

4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle .....	18
4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action .....	19
4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité .....	20
5. Finaliser la demande .....	21
5.1 Ecran de saisie des parcelles/Objectifs principaux .....	21
5.2 Compléments .....	22
5.2.1 Objectifs du dossier .....	22
5.2.2 RIB .....	23
5.2.3 Demande d'avance à la plantation .....	24
5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur .....	25
5.2.5 Justificatif Irrigation.....	26
5.2.6 Majoration Assurance récolte .....	27
5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération .....	28
5.3 Engagements .....	31
5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande .....	32

# 1. Initialiser votre demande

## 1.1 Connexion à Vitirestructuration

Ouvrez votre navigateur internet puis connectez-vous à l'adresse <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>.

(Si vous ne possédez pas encore de compte sur le Portail FranceAgriMer, vous devez en créer un. Veuillez vous référer au guide spécifique d'inscription).

Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer

### Se connecter avec son compte

Se connecter

[Mot de passe oublié ?](#)

[Identifiant oublié ?](#)

[Tutoriel - Visite guidée](#)

1 Cliquez sur « Se connecter »

### Première visite ?

Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

M'inscrire

[Tutoriel - Parcours d'inscription](#)

### Se connecter avec son compte

Identifiant

Identifiant

Mot de passe

.....

2 Saisissez votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur « Se connecter »

Se connecter

### Vous êtes usager

Vous êtes un usager de FranceAgriMer qui souhaite accéder aux applications mises à disposition dans le cadre des démarches dématérialisées.

Mot de passe oublié

Identifiant oublié

Vous pouvez utiliser les boutons « Mot de passe oublié » ou « Identifiant oublié », si besoin

Accueil > Mes e-services

### Mes e-services

VALIDÉ LE XX/XX/20XX

#### Vitirestructuration

Ce module de Téléprocédure est destiné aux viticulteurs. Il permet de saisir une demande d'aide à la restructuration de vignoble ainsi que de déclarer le d'arrachage pour la campagne s...

3 Cliquez sur le e-service « Vitirestructuration »

→

## 1.2 Accueil 1ère connexion

Si vous vous connectez pour la 1ère fois à Vitirestructuration et si vous êtes engagé dans un plan collectif, alors le numéro CVI que vous avez renseigné lors de votre engagement s'affiche automatiquement.

The screenshot shows a web form with the following sections and elements:

- Mes informations de correspondance**: Fields for N° SIRET, Raison sociale, Adresse électronique, and Forme juridique (Entrepreneur Individuel).
- Mon numéro CVI**: A text input field for the CVI number, a dropdown for 'Etat du CVI' (Inconnu), and a 'Vérifier le n° CVI' button. A red arrow points from callout 1 to this button.
- Conditions spécifiques d'utilisation**: A checkbox labeled 'J'ai pris connaissance des conditions spécifiques d'utilisation' and a link 'Cliquez ici pour les consulter'. A red arrow points from callout 2 to this checkbox.
- Suivant**: A button at the bottom right. A red arrow points from callout 3 to this button.

Callout 1: Renseignez le numéro CVI puis cliquez sur « Vérifier le n° CVI »

Callout 2: Cochez la case pour accepter les conditions spécifiques d'utilisation

Callout 3: Puis cliquez sur le bouton « Suivant »

Le numéro CVI permet de faire le lien avec les informations contenues dans Vitiplantation et dans votre casier viticole. **Pensez à vérifier que le numéro CVI et le numéro SIRET correspondent bien à votre exploitation et désignent bien la même structure juridique.**

## 1.3 Accueil 2ème connexion

Lors des connexions suivantes, vous arriverez directement sur l'écran d'accueil principal de Vitirestructuration:

The screenshot displays the 'Mes informations de correspondance' section of the Vitirestructuration portal. It includes a red warning box at the top, followed by input fields for SIRET, CVI, and contact details. A 'Modifier mes coordonnées' button is highlighted with an arrow pointing to a callout box. Below this is the 'Rappel de mon engagement dans le plan collectif' section, which shows a table of commitments for three campaigns (2022/2023, 2023/2024, 2024/2025) and a 'Modifier' button for the 'N° PACAGE' field, also highlighted with an arrow pointing to a callout box.

**Mes informations de correspondance** Tutoriels

Pour faciliter des contacts ultérieurs, veuillez renseigner un n° de téléphone (de préférence un n° de portable). Pour cela cliquer sur modifier mes coordonnées.

SIRET XXXXXXXXXX00011 Société Vin Actif Siren Actif

Forme juridique Société civile d'exploitation agricole

ETAT au CVI

N° CVI XXXXXXXXXX Société Vin Actif

Adresse de correspondance 107 Domaine vin

Code Postal 34XXX Ville Commune

Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse électronique societevin@mail.fr Modifier mes coordonnées

**Rappel de mon engagement dans le plan collectif**

N° CVI XXXXXXXXXX Plan collectif 20220700001PC N° d'engagement 15 Surface d'engagement validé 5 ha Surface en attente 0 ha

Synthèse (plantations)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Campagne 2024/2025
Surface demandées (ha, are, ca)	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca
Surface primées (ha, are, ca)	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca	0 ha 00 a 00 ca

Votre engagement résiduel pour les campagnes à venir est donc de : 5 ha 00 a 00 ca

N° PACAGE XXXXXXXXXX Modifier Enregistrer

Les informations de correspondance liées aux n° SIRET et n° CVI.

Les caractéristiques de votre engagement si vous êtes engagé dans un plan collectif.

Permet d'accéder au portail et d'y modifier vos informations de correspondance dont vos numéros de téléphone.

Il est possible d'enregistrer ou modifier le numéro pacage.

**IMPORTANT:** Le numéro **PACAGE** (utilisé pour faire le dossier PAC) ainsi que le **numéro de téléphone** ne sont pas obligatoires mais facilitent l'instruction de votre dossier. Si vous ne connaissez pas votre numéro PACAGE, veuillez-vous rapprocher de votre direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)).

## 1.4 Ecran d'initialisation de la demande

Depuis cet écran, vous pouvez consulter votre demande en cours ou précédemment déposée en sélectionnant le numéro de votre dossier et en cliquant sur la loupe située sous « Consultation dossier ».

**1** Cliquez sur « Faire une nouvelle demande » pour initialiser un dossier de demande d'aide.

Notices et textes réglementaires

Dossier de restructuration

Campagne 2023/2024 Faire une nouvelle demande Campagne 23/24 : opérations à réaliser avant le 31/07/2024

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Fiche de valorisation	Consultation dossier
Période autorisée pour une nouvelle demande : Période autorisée pour la campagne en cours.				

arrachage préalable)

Campagne 2024/2025 Faire une nouvelle demande

Numéro dossier	Statut	Récap dossier	Consultation dossier
----------------	--------	---------------	----------------------

La liste déroulante des campagnes permet de consulter les dossiers des campagnes antérieurs.

Les dossiers RS (demande d'aide) et AP (arrachage préalable) sont dissociés et se font en deux temps, avec des dates de dépôt spécifiques.

## 2. Saisie des parcelles culturelles

Au clic sur « Faire une nouvelle demande » à l'écran d'initialisation de la demande vous êtes dirigé vers l'écran de saisie des parcelles culturelles.

Bandeau de rappel de vos informations. Ce bandeau est non modifiable.

Le bouton radio du bloc « GAEC » permet d'indiquer si votre structure est un GAEC et préciser le nombre d'associés le cas échéant.

GAEC

GAEC  Oui  Non

Nombre d'associés du GAEC total

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI  Société Vin

Etat dossier RS

Etat dossier AP

Société civile d'exploitation

Engagement

N° dossier

GAEC

GAEC  Oui  Non

Tableau des parcelles culturelles [Tutoriels](#)

Total surface par action
 

PLA-indiv	PLA-coll	PAL-seul	IRR-seule	PAL+ IRR-seuls
0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

Dossier restructuration

N° ▲	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
<input type="button" value="+ Ajouter une nouvelle parcelle"/>									

1 Pour saisir une parcelle culturelle, cliquez sur « Ajouter une nouvelle parcelle » puis vous accédez aux écrans de saisie.



### 3. Saisie d'une parcelle de plantation

#### 3.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

**1** Pour une plantation, sélectionnez dans la liste déroulante :

- « Plantation collective », si votre plantation s'inscrit dans un plan collectif ;
- « Plantation individuelle » dans les autres cas.

**A** Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action:

- Plantation individuelle
- Plantation collective
- Irrigation sans plantation la même année
- Palissage sans plantation la même année
- Palissage et Irrigation sans plantation la même année

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation

- Irrigation
- Palissage
- Terrasse

Sélectionnez les actions complémentaires

Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action:

Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation

- Irrigation
- Palissage
- Terrasse

**2** Cliquez sur « Sélectionner l'autorisation de plantation »

**IMPORTANT :** les actions complémentaires que vous choisissez doivent forcément être réalisées dans **la même campagne que la plantation**. A défaut, la plantation seule ne sera pas éligible.

## 3.1.2 Sélection des autorisations de plantation

Vous devez ensuite indiquer l'autorisation délivrée que vous utiliserez pour réaliser la plantation.

A Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action :  Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation :  Irrigation  Palissage  Terrasse

? : Permet de visualiser la définition des surfaces

Mes autorisations de plantation

Type d'autorisation	Segment	Appellation	Surface initiale	Surface plantée avant campagne en cours(+éventuels arrachages sur année en cours)	Surface demandée avant campagne en cours	Surface max déclarable	Date de péremption	N° autorisation
<input checked="" type="checkbox"/> Replantation	AOP	Chinon	2.4330	0.0000	0.0000	2.4330	27 juil. 2026	2023RPXXXXXX

1 Sélectionnez l'autorisation

2 Cliquez sur « Valider »

3 Cliquez sur « Continuer »

Seules les autorisations avec « Surface max déclarable » disponibles sont sélectionnables.

N° autorisation 2023RPXXXXXX

Actions complémentaires réalisées :  Irrigation  Palissage  Terrasse

**IMPORTANT :** Pour les autorisations de plantation du type « Conversion des droits » (CD) il est possible de sélectionner plusieurs autorisations de conversion de droits pour une même parcelle culturale. Notez que **sur une parcelle culturale, il ne peut y avoir qu'un seul cépage et une seule densité** (combinaison d'écartements). Si 2 cépages coexistent, deux parcelles doivent être saisies.

## 3.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturale.  
La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

**1** Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

**2** Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

**3** Cliquez sur le polygone pour la souris en mode dessin

**4** Dessinez votre parcelle \*

**5** Cliquez sur « Valider »

\* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.  
Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;  
Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

Surface du dessin (ha): 0.3064

Pour les autorisations de replantation (RP) et replantation anticipée (RA) le dessin de la parcelle est récupéré depuis Vitiplantation.

### 3.3 Ecran C : Indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter

A l'écran « C », vous allez indiquer les caractéristiques de la parcelle à planter sur lesquelles porte l'action de plantation. Une partie du tableau est pré-alimentée avec les informations de (s) autorisation (s) sélectionnée (s) à l'étape « A ».

Si ces informations sont absentes vous devez les sélectionner dans les listes déroulantes.

Si une des informations (segment, appellation, cépage) n'est pas remplie, vous devez les sélectionner dans la liste déroulante

**C** Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha) 0.2992 Actions co-réalisées en même temps

**Caractéristiques de la parcelle**

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
AOP	Languedoc	Languedoc-Roussillon		200	150	3333
N° autorisation	Surface max déclarable	Surface demandée				
2021RPXXXXXX	0.2680	0.2500				

2 Indiquez la surface demandée

1 Indiquez les écartements inter-rang et inter-pied

La surface max déclarable indique la surface disponible pour chaque autorisation.

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité » pour lancer l'analyse des caractéristiques de la parcelle que vous souhaitez planter par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

### 3.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole.

C Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PLA-coll Commune COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha) 0.2992 Actions complémentaires réalisées en même temps que la plantation  Irrigation  Palissage

**Caractéristiques de la parcelle**

Segment	Appellation	Bassin	Cépage	EIR	EIP	Densité
AOP	Languedoc	Languedoc-Roussillon	CINSAUT N	200	150	3333

N° autorisation 2021RPXXXXX Surface max déclarable 0.2680 Surface demandée 0.2500

Analyser l'éligibilité Annuler

**Résultat de l'analyse**

Contrôles réalisés

AOP éligible	OK
Action principale éligible	Règle supplémentaire
Cépage éligible	OK

Règles non vérifiées informatiquement

- L'opération de plantation respecte la règle précédente
- Je confirme que les conditions d'éligibilité sont vérifiées par le candidat

Annuler Valider

1 Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité

2 Cliquez sur « Valider »

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement ( pastilles oranges ), cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

**IMPORTANT :** Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

### 3.4 Ecran D : Sélection des arrachages ou des droits (issus du système avant le 01.01.2016)

Dans l'étape « D », vous allez sélectionner les droits ou arrachages permettant de rapprocher la future plantation et la parcelle arrachée. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, la future plantation doit avoir des caractéristiques différentes de celles des parcelles arrachées mobilisées pour la réaliser, **la replantation à l'identique est non éligible**.

Le tableau affiché est pré-alimenté, avec les données de **Vitiplantation** rattachées aux autorisations sélectionnées à l'étape « A ».

Le cépage et la densité de la parcelle à planter sont rappelés au-dessus du tableau.

Si votre dossier comporte une action de plantation collective couplée au type de restructuration RMD vous devez sélectionner le **type de changement de densité**.

**D Sélectionner les arrachages**

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin : Languedoc-Roussillon Segment : AOP Appellation : Languedoc

« En savoir plus »: permet de voir plus d'informations sur les types de restructuration.

Liste des parcelles arrachées n° 2021RPXXXXXX ectionnée 2021RP039375							A compléter		Résultat de l'analyse		
Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité	
N° autorisation : 2021RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0.0000		0.2600		
34XXXXD0311	COMMUNE	0.2680	200	120	4167	SYRAH N	0.2680	0.2500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/>	
							0.2500				

Recours au changement de densité

- Aucun choix
- Augmenter la densité d'au moins 10%
- Baisser la densité d'au moins 10%
- Augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles (en centimètres)

1 Cochez les droits ou arrachages

2 Pour chaque ligne sélectionnée:  
- indiquer le type de restructuration;  
- renseigner la surface demandée.

3 Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

Analyser l'éligibilité Annuler toute la parcelle Annuler

### 3.4.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

**D Sélectionner les arrachages**

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin	Segment	Appellation	Cépage	EIR	EIP	Densité	Surface demandée
Languedoc-Roussillon	AOP	Languedoc	CINSAUT N	200	150	3333	0,2500

Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
Surface restante à saisir : 0.0000							0.2500		
COMMUNE	0,2680	200	120	4167	SYRAH N	0,2680	0,2500	RMD	<input checked="" type="checkbox"/> OK
							0,2500		

Règles non vérifiées informatiquement

Règles non vérifiées informatiquement  
Aucune règle supplémentaire

Annuler toute la parcelle

Annuler Valider

**1 Cliquez sur « Valider »**

Certaines règles ne peuvent pas être vérifiées informatiquement, cela sera fait lors de l'instruction. Dans ce cas vous devez prendre connaissance des règles, puis cocher la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

Résultat de l'analyse de l'effectivité de la restructuration de la parcelle par rapport au type de restructuration choisi.

**IMPORTANT :** Si une des pastilles est « rouge », la future plantation ne correspond pas à une restructuration pouvant être aidée. Vous devez modifier le type de restructuration sélectionné ou diminuer la surface pour laquelle vous demandez une aide à l'écran C. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

### 3.4.2 Bouton « Ignorer contrôles »

Si vous constatez une erreur sur les écartements des droits ou arrachages sélectionnés, et que cela fausse le **résultat du contrôle lié à votre choix de changement de densité**, vous pouvez bloquer le contrôle en cliquant sur « **Ignorer le contrôle** ».

D Sélectionner les arrachages

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Caractéristiques de la parcelle à planter N° 1

Bassin	Segment	Appellation	Cépage	EIR	EIP	Densité	Surface demandée
Languedoc-Roussillon	AOP	Languedoc	CINSAUT N	200	150	3333	0,2500

Liste des parcelles arrachées pour l'autorisation sélectionnée 2021RPXXXXXX

Référence cadastrale	Commune	Surface de l'arrachage	EIR	EIP	Densité (pieds/ha)	Cépage	Surface max déclarable	Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
N° autorisation : 2021RPXXXXXX							Surface restante à saisir : 0,0000		0,2500	
34XXXX0311	COMMUNE	0,2080	200	120	4167	SYRAH N	0,2080	0,2500	RMD	KO Ignorer contrôles

Recours au changement de densité

- Aucun choix
- Augmenter la densité d'au moins 10%
- Baisser la densité d'au moins 10%
- Augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles concernées (en centimètres) \_\_\_\_\_

Analyser l'éligibilité

Règles non vérifiées informatiquement

Règles non vérifiées informatiquement

Aucune règle supplémentaire

Annuler Valider

1 Cliquez sur « Annuler » pour activer le bouton « Ignorer les contrôles »

A compléter	En savoir plus	Résultat de l'analyse
Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
0,2500	RMD	Ignorer contrôles
0,2500		

A compléter	En savoir plus	Résultat de l'analyse
Surface demandée	Type de restructuration	Eligibilité
0,2500	RMD	ND Réactiver contrôles
0,2500		

2 Cliquez sur « Ignorer contrôles », puis sur « analyser l'éligibilité » à nouveau

3 La pastille d'éligibilité deviendra orange. Vous pourrez valider la parcelle.

**Attention** : Des vérifications seront réalisées par rapport aux éléments relevés lors du contrôle avant arrachage. Si les droits ou arrachages n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place avant arrachage, la restructuration sera rejetée.



## 4. Demande pour action de palissage et/ou irrigation sans plantation

### 4.1 Ecran A : Sélectionner l'action de restructuration

**A** Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin de production : [Liste des décisions](#)

Action

- Plantation individuelle
- Plantation collective
- Irrigation sans plantation la même année
- Palissage sans plantation la même année
- Palissage et Irrigation sans plantation la même année

**B** Localiser et dessiner la

1 Sélectionnez l'action

**A** Sélectionner l'action de restructuration à réaliser sur la parcelle

Veillez vous référer aux décisions de FranceAgriMer afin de connaître les modalités d'application des différentes actions au sein de votre bassin

Action

Annuler Continuer

2 Puis cliquez sur « Continuer »

**IMPORTANT** : L'aide au **palissage** ne sera attribuée que s'il y a eu une aide à la plantation sur la parcelle lors des 2 campagnes précédentes.

## 4.2 Ecran B: Localiser et dessiner la parcelle

Lors de l'étape « B », vous devez localiser et dessiner votre parcelle culturale.  
La surface du dessin doit être au plus proche de la réalité.

**1** Indiquez le numéro du département, numéro INSEE de la commune, la section et n° de plan de la parcelle

\* Positionnez votre souris sur un des angles de la parcelle et cliquez une fois pour réaliser le 1er sommet de la parcelle.  
Déplacez votre souris et cliquez à nouveau pour réaliser un nouveau sommet : le 1er côté de la parcelle apparaît ;  
Pour terminer votre dessin, cliquez à nouveau sur le 1er sommet.

**2** Cliquez sur « Y aller » pour lancer la recherche de la parcelle

**3** Cliquez sur le polygone pour activer la souris en mode dessin

**4** Dessinez votre parcelle \*

**5** Cliquez sur « Valider »

The screenshot shows a web interface titled "B Localiser et dessiner la parcelle culturale". At the top, there is a search bar with "N° autorisation: 2021RPXXXXXX". Below it, there are input fields for "Département: 34 Hérault", "Commune: COMMUNE-34XXX", "Section", and "N° plan". A red "Y aller" button is to the right. The main area is a satellite map with a purple polygon drawn over a field. A scale bar at the bottom left indicates "30 m". At the bottom right, there are buttons for "Annuler", "Modifier", and "Valider". The text "Surface de la parcelle: 0,500" is visible. The IGN logo is in the bottom right corner of the map area.

## 4.3 Ecran C : Indiquer les parcelles sur lesquelles porte l'action

A l'écran « C », vous devez indiquer les parcelles sur lesquelles portent l'action et préciser la surface pour chaque parcelle. Le tableau qui s'affiche est pré-alimenté avec la liste des parcelles plantées enregistrées par les douanes pour votre numéro CVI.

**C** Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle 1 Action PAL+IRR-seuls Commune COBI

Afficher toutes mes parcelles **Valider**

Si aucune parcelle n'est interceptée par le dessin, vous pouvez cliquer sur « **Valider** » pour afficher toutes les parcelles du CVI plantées sur la commune indiquée à l'écran B.

Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de	Commune	Parcelles	Surface max déclarable	Surface demandée	A compléter
11XXXXB0995	00008	2020-2021	Corbières	200 GRENACHE BLANC B	1,4500	0,3000	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Total</b>						0,3000	

**1** Sélectionnez les parcelles

**2** Indiquez la surface demandée

**3** Cliquez sur « Analyser l'éligibilité »

**Caractéristiques de la parcelle**

Segment: AOP | Appellation: Corbières | Bassin: Languedoc-Roussillon | Cépage: GRENACHE BLANC B

Surface max déclarable: 1,4500 | Surface demandée: 0,3000

**Analyser l'éligibilité** **Annuler**

**i** Si vous remarquez une erreur sur les caractéristiques de la parcelle (appellation, cépage, écartements), **veuillez contacter les douanes.**

**ATTENTION** : Pour les actions comportant du palissage, seules les parcelles plantées au cours des deux campagnes précédentes s'affichent car ce sont les seules primables.

## 4.3.1 Résultat de l'analyse d'éligibilité

**C** Indiquer les caractéristiques de la parcelle

N° parcelle: 2 Action: PAL+ IRR-seuls Commune: COMMUNE - 34XXX Surface du dessin (ha): 0,3446

Afficher toutes mes parcelles

Données CVI							A compléter
Référence cadastrale	N° d'ordre	Campagne de plantation	Appellation EIR	Cépage	Surface plantée au CVI	Surface max déclarable	Surface demandée
	B				1,1137	1,1137	<input type="text" value="0,3000"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Total						0,3000	

Cépage: BOURBOULENC B EIR: 200

**Résultat de l'analyse**

Contrôles réalisés

AOP éligible ● OK

Action principale éligible ● Règle supplémentaire

Cépage éligible ● OK

**Règles non vérifiées**

- L'opération est à plantation sans précédentes.
- Je confirme que les conditions d'éligibilité sont vérifiées par le système.

Résultat de l'analyse des caractéristiques de la parcelle plantée par rapport aux règles définies pour chaque bassin viticole. Les pastilles oranges indiquent qu'au moins une règle n'a pas pu être effectué automatiquement

**1** Cochez la case pour confirmer que votre projet respecte bien les conditions d'éligibilité.

**2** Cliquez sur « Valider »

**IMPORTANT** : Si une des pastilles d'éligibilité est « rouge », la parcelle n'est pas éligible. Telle quelle, vous ne pouvez pas l'ajouter dans votre demande. En cas de question vous pouvez vous adresser à l'antenne FranceAgriMer dont vous dépendez.

## 5. Finaliser la demande

### 5.1 Ecran de saisie des parcelles / Objectifs principaux

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI : XXXXXXXXXX Société Vin  
Etat dossier RS : DA en cours de saisie  
Etat dossier AP : Dépôt non effectué

Exploitation agricole à : Société Vin  
Engagement : PCR5 XX XX  
N° dossier : 202XXXXXXXRS

GAEC  
GAEC  Oui  Non

Tableau des parcelles culturelles [Tutoriels](#)

Total surface par action

PLA-indiv	PLA-coll
0,0000	0,2560

Objectifs principaux : **engagement minimum** de réalisation pour chaque parcelle culturelle

Liste des parcelles saisies

N°	Action	Surface DA	Densité (pieds/ha)	Cépage	Action compl	Objectifs principaux	N° autorisation	Statut parcelle	Eligibilité
1	Plantation collective	0,2560	3333	CABERNET FRANC N		0,1536 ha RMD	2023RPXXXXXX	PA saisie	OK

+ Ajouter une nouvelle parcelle

Retour accueil

Suivant

Loupe: permet de consulter une parcelle culturelle

Croix: permet de supprimer une parcelle

1 Cliquez sur « Suivant » pour finaliser votre dossier

## 5.2 Compléments

### 5.2.1 Objectifs du dossier

Sélectionnez le ou les objectifs de votre dossier en cochant les cases concernées.

1 Parcelles 2 Compléments 3 Engagements

N° CVI XXXXXXXXXXXX Société Vin  
Etat dossier RS DA en cours de saisie  
Etat dossier AP Dépôt non effectué

Entrepreneur Individuel Société Vin  
Engagement  
N° dossier 202XXXXXXXXXRS

Choisir les objectifs du dossier (deux choix maximum) [Tutoriels](#)

Adaptation à un cahier des charges  
 Accroissement du rendement  
 Réduction des intrants  
 Réduction des coûts de culture  
 Réponse à un débouché particulier  
 Adaptation au changement climatique

## 5.2.2 RIB

Si vous avez déjà saisi un RIB et qu'il est au statut visé, celui-ci est affiché dans le bloc RIB.  
Si vous n'avez pas encore saisi de RIB ou si votre RIB a changé, vous devez le saisir / modifier.

The screenshot shows a web interface for managing RIB (Relevé d'Identité Bancaire) information. At the top, a yellow header reads 'Renseigner le RIB du demandeur'. Below it, a red message states 'L'ajout d'un RIB est obligatoire.' The interface is divided into four columns: 'RIB IBAN/BIC (format SEPA)', 'Titulaire', 'Domiciliation', and 'Etat'. In the 'RIB IBAN/BIC' column, there are three buttons: 'Saisir un RIB', 'Modifier le titulaire', and 'Ajouter'. A pink callout box with the number '1' points to the 'Saisir un RIB' button, containing the text 'Cliquez sur « Saisir un RIB »'. A blue callout box with an arrow points to the 'Modifier le titulaire' button, containing the text 'Vous pouvez modifier le titulaire du RIB en cliquant sur « Modifier le titulaire ».' Below the main interface, a 'Saisie du RIB' form is shown with fields for 'Code IBAN', 'Code BIC', 'Titulaire', and 'Domiciliation'. A pink callout box with the number '2' points to the 'Code BIC' field, containing the text 'Saisissez les coordonnées du RIB'. At the bottom of the form are 'Annuler' and 'Ajouter' buttons. A pink callout box with the number '3' points to the 'Ajouter' button, containing the text 'Cliquez sur « Ajouter » pour joindre une copie de votre RIB au format PDF ou JPEG' and a note '\* La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet'.

## 5.2.3 Demande d'avance à la plantation

Vous pouvez demander une avance sur l'aide.

The screenshot shows a web form with two main sections. The first section is titled "Demande d'avance pour la restructuration collective" and includes a checked checkbox for "Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier." and a text input field for "Surface concernée par la demande d'avance" containing the value "0.2500". The second section is titled "Demande d'avance pour la restructuration individuelle" and includes a checked checkbox for "Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier." and an empty text input field for "Surface demandée".

**Demande d'avance pour la restructuration collective**

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation collective » du dossier.

Surface concernée par la demande d'avance

**Demande d'avance pour la restructuration individuelle**

Demande d'avance sur l'aide pour l'action de restructuration « plantation individuelle » du dossier.

Surface demandée

**Plantations collectives:** la surface est pré-remplie avec le total des surfaces en plantation collective du dossier RS

**Plantations individuelles:** vous devez préciser la surface pour laquelle vous souhaitez bénéficier de cette avance



## 5.2.4 Majoration Jeune Agriculteur

Si vous répondez à l'une des deux conditions suivantes, vous pouvez demander une majoration Jeune Agriculteur:

→ J'ai un **PDE** en cours

Renseigner la majoration JA

Il faut satisfaire une ou deux conditions pour bénéficier de la majoration

Conditions	Pièces à joindre
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai un PDE en cours : <small>Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA</small>	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <small>La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.</small> <input type="button" value="Valider"/>
<input type="checkbox"/> J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides :	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <small>La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.</small> <input type="button" value="Valider"/>

1 Cochez la case

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

→ J'ai **moins de 40 ans** et j'ai bénéficié antérieurement d'aides à l'installation

Renseigner la majoration JA

Il faut satisfaire une ou deux conditions pour bénéficier de la majoration

Conditions	Pièces à joindre
<input type="checkbox"/> J'ai un PDE en cours : <small>Passport ou livret de famille</small>	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <small>La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.</small> <input type="button" value="Valider"/>
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai moins de 40 ans et j'ai bénéficié antérieurement des aides : <small>Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installation avec obtention d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS JA</small>	<input type="button" value="Parcourir..."/> Aucun fichier sélectionné. <small>La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.</small> <input type="button" value="Valider"/>

1 Cochez la case

2 Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter les pièces justificatives (obligatoire)

3 Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la pièce jointe

\*La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 1 méga-octet.

## 5.2.5 Justificatif Irrigation

Si vous réalisez une parcelle culturale comportant la pose d'un système d'irrigation (irrigation seule sans plantation la même année, irrigation et palissage seuls sans plantation la même année ou plantation avec action complémentaire irrigation), un justificatif qui démontre le respect des règles au regard du prélèvement d'eau (respect de la loi sur l'eau) pour les points de prélèvement concernés doit être joint.

The screenshot shows a web form titled "Justificatifs Irrigation". At the top, there is a red warning message: "IMPORTANT : Votre demande d'aide comporte au moins une opération liée à l'installation d'un système d'irrigation. Vous devez joindre les justificatifs liés à l'irrigation afin de pouvoir valider votre demande. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » disponible sur la page d'accueil de l'application." Below this, there are two buttons: "Choisir un fichier" and "Valider". The text "Aucun fichier n'a été sélectionné" is displayed between them. Below the buttons, it says "La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo." and "Documents". A list of documents is shown as a horizontal line. Two callouts are present: Callout 1 points to the "Choisir un fichier" button with the text "Cliquez sur « Parcourir »". Callout 2 points to the "Valider" button with the text "Cliquez sur « Valider »" and a sub-note: "\* Vous pouvez joindre plusieurs fichiers, mais vous devez valider un fichier à la fois".

\* Pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés, consultez la [Notice sur les justificatifs Irrigation et Assurance récolte](#).

**IMPORTANT:** Si le justificatif fourni ne permet pas de démontrer le respect des règles au regard du prélèvement d'eau, les opérations concernées seront rejetées en totalité y compris la plantation si l'irrigation est demandée pour une action complémentaire à une plantation.

## 5.2.6 Majoration Assurance récolte

Si vous avez souscrit une assurance du type multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel pour l'année 2023 (récolte 2023) et ceci pour l'ensemble des vignes à raisin de cuve en production, vous pouvez demander une majoration de votre aide à la restructuration.

**Important:** Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

Justificatif Assurance récolte

**IMPORTANT :** Pour qu'il puisse être pris en compte et vous autoriser une éventuelle majoration d'aide, ce justificatif doit être joint à votre demande d'aide initiale. vous ne pouvez pas déposer la demande d'aide close. Seuls certains types de documents seront acceptés. Veuillez-vous référer à la notice explicative sur le lien « Notices et textes réglementaires » de la page d'accueil de l'application.

Mon assurance récolte :  Assurance multirisque  Autre type d'assurance

Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider

La taille du fichier ne doit pas excéder 1Mo.

Documents

- 1 Sélectionnez le type d'assurance récolte « Multirisque » ou « Autre »
- 2 Cliquez sur « Parcourir » pour joindre une attestation de la compagnie d'assurance listant notamment les risques couverts par le contrat d'assurance pour la campagne 2023
- 3 Cliquez sur « Valider »

\* Vous pouvez consulter la [Notice sur les justificatifs Irrigation et Assurance récolte](#) pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés.

## 5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Si vous réalisez une parcelle culturale avec l'action « Irrigation sans plantation la même année », vous devez fournir des justificatifs d'absence d'irrigation avant opération (4 photos géolocalisées par parcelle). Les photos doivent être géolocalisées et au format JPEG pouvoir être enregistrées.

Justificatifs d'absence d'irrigation

Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider</p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p>

1 Cliquez sur « Parcourir »

2 Cliquez sur « Valider »

\* Pour avoir plus d'informations sur les justificatifs acceptés, consultez la [Notice explicative déclaration irrigation et photos](#)

Justificatifs d'absence d'irrigation

Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

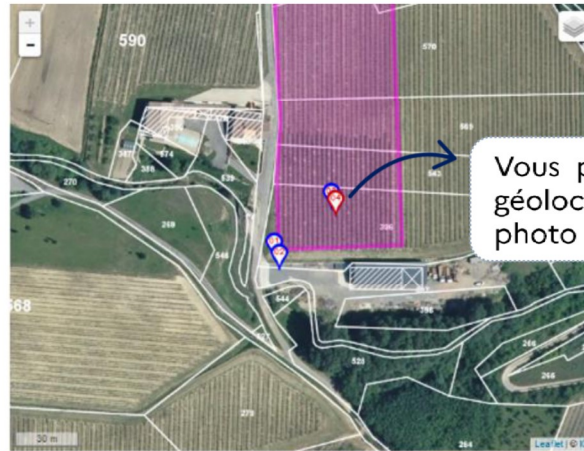
N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider</p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p> <p>1, .jpg</p> <p>2, .jpg</p> <p>3, .jpg</p> <p>4, .jpg</p> <p>Vous pouvez cliquer sur le lien ci-dessous afin de vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle :</p> <p><a href="#">Voir mes photos</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié le bon positionnement de mes photos. Elles correspondent à la parcelle concernée par l'opération de pose d'un système d'irrigation</p>

3 Cliquez sur « Voir mes photos », une fois les 4 photos obligatoires ajoutées pour vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle

## 5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Au clic sur « **Voir mes photos** » une fenêtre avec la visionneuse photo s'ouvre.

La visionneuse permet de visualiser l'emplacement de chaque photo.



Vous pouvez cliquer sur un point de géolocalisation pour faire afficher la photo correspondante.



Vous pouvez aussi faire défiler les photos dans la visionneuse, le point de géolocalisation correspondant à la photo se mettra en surbrillance.







## 5.2.7 Justificatif d'absence d'irrigation avant opération

Si le positionnement de vos photos correspond à votre parcelle, vous pouvez cliquer sur la coche de confirmation.

Justificatifs d'absence d'irrigation

Ajouter un justificatif d'absence d'irrigation par parcelle concernée

N° parcelle	Surface demandée	Photos à joindre (4 photos obligatoires par parcelle)
1	0,2000	<p>Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Valider</p> <p>La taille du fichier ne doit pas excéder 10Mo.</p> <p> <input type="checkbox"/> 1.jpg   <input type="checkbox"/> 2.jpg   <input type="checkbox"/> 3.jpg   <input type="checkbox"/> 4.jpg  </p> <p>Vous pouvez cliquer sur le lien ci-dessous afin de vérifier le bon positionnement de vos photos par rapport au dessin de votre parcelle :</p> <p><a href="#">Voir mes photos</a></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Je confirme avoir vérifié le bon positionnement de mes photos. Elles correspondent à la parcelle concernée par l'opération de pose d'un système d'irrigation.</p>

4 Cochez la case de confirmation

Si le positionnement de la photo ne correspond pas au dessin de votre parcelle, vous devez supprimer la pièce jointe en cliquant sur la croix. Vous devez ensuite en rajouter une autre.

**IMPORTANT:** Il vous sera impossible de modifier les photos d'une parcelle qui a déjà été contrôlée par FranceAgriMer. Pour modifier ces photos après qu'un contrôle ait été effectué, il vous faudra contacter votre Service territorial.

## 5.3 Engagements

À la dernière étape vous devez prendre connaissance et sélectionner les engagements liés à la demande d'aide.

1 Lisez et cochez tous les engagements

1 Parcelles
2 Compléments
3 Engagements

N° CVI  Société Vin

Etat dossier RS

Etat dossier AP

Société à responsabilité limitée

Engagement

N° dossier

Engagements
[Tutoriels](#)

**J'atteste, nous attestons, sur l'honneur :**

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans la présente demande.
- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales ou aux plantations non autorisées visées à l'article 71 du règlement (UE) n°1308/2013. Si mon exploitation a été constatée en situation d'infraction par la DGDDI, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2023/2024 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour ce même objet, que ce soit des aides à la restructuration versées par FranceAgriMer ou des aides d'une autre provenance (FMSE, rénovation vergers...).

**Je m'engage, nous nous engageons à :**

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2024 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle y compris pour une pose concomitante à une plantation 2023/2024.
- accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définis par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation européenne et nationale.
- fournir tout justificatif demandé et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire les déclarations de travaux de plantation auprès de la DGDDI après réalisation des plantations.

**Je suis informé(e), nous sommes informé(e)s :**

- que la demande d'aide après la fin de période de dépôt peut être modifiée sous certaines conditions avant le dépôt de la demande de paiement.
- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après le dépôt de la demande de paiement.
- que, conformément au règlement (UE) 2021/2116 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette publication intervient dans le respect de la loi "informatique et liberté" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non-respect des exigences réglementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- qu'en cas de fausse déclaration intentionnelle et/ou de fourniture de documents falsifiés, ma (notre) demande d'aide sera rejetée en totalité et des sanctions financières seront appliquées, sans préjudice d'autres poursuites éventuelles.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande. En cas de refus, j'en informe FranceAgriMer.

Si cette demande est complète, cliquer sur le bouton Terminer pour la valider et la transmettre

Précédent
Terminer

2 Cliquez sur « Terminer » pour finaliser votre demande d'aide

## 5.4 Ecran de confirmation d'enregistrement de la demande

A la finalisation du dossier de demande un message de confirmation d'enregistrement s'affiche.

Parallèlement, vous recevrez un accusé d'enregistrement envoyé à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription au portail.

Voire demande d'aide à la restructuration du vignoble est bien enregistrée

Voire demande est bien enregistrée sous le numéro 2022XXXXXXXXRS

Elle va être examinée par la structure qui gère le plan collectif dont vous dépendez, qui la transmettra, après examen, au service territorial de FranceAgriMer.

Un accusé d'enregistrement de votre dossier vous a été adressé à votre adresse courriel mail.mail@mail.fr

Vous pouvez consulter le récapitulatif complet de votre demande en cliquant sur le lien suivant :PDF

Vous retrouverez ce récapitulatif à tout moment lors de la consultation de votre dossier au sein de Vitirestructuration. Il vous suffira de cliquer sur l'icône pdf situé en haut à droite de l'écran.

**Je donne mon avis**

SERVICES PUBLICS+

Retour accueil

Vous pouvez donner votre avis sur le déroulement de la démarche dans Vitirestructuration à travers le bouton « Je donne mon avis »



Vous recevrez également par mail la **décision d'approbation** de votre demande, accompagnée d'un PDF d'approbation :

- immédiatement si votre dossier ne comporte pas de parcelles de plantation collective ;
- ou lorsque votre structure collective aura transmis votre demande auprès des services de FranceAgriMer si votre dossier comporte des parcelles de plantation collective.